

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 23 février 2017**

Le vingt trois février deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCESS,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Anne GIETHLEN

ABSENT(S) : Anaël MARTIN

REPRESENTE (S): Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE (par Daniel LAGARRIGUE), Isabelle LIVI (par Alfred Mathieu TERLIZZI),

SECRETAIRE DE SEANCE : Karl CAMPDORAS-RAGON

DATE DE CONVOCATION : 16 février 2017

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- une information du Conseil Départemental sur la réorganisation des services de la Solidarité au 1er février 2017
- l'avis de fermeture du Pont de Carennac à compter du 27 février 2017
- l'organisation d'une journée Portes Ouvertes sur les 3 centres de tri du département le samedi 18 mars 2017
- une information d'Orange sur le passage imminent à la fibre (entre la semaine 15 et la semaine 18)
- l'invitation à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole de Gramat le mercredi 1er mars à la salle des fêtes de Gramat
- l'invitation de Mme la Préfète et M. le Président du Conseil Départemental à la restitution finale du schéma des services au public
- le bulletin annuel de la commune de Miers

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents ont dégagé plusieurs arbres tombés lors des épisodes de grand vent. Ils ont refixé les panneaux cachant les conteneurs OM sur le parking de l'ancien office de tourisme. Le panneau du Jardin

des Abeilles sera remis en place rapidement.

Ils effectuent la taille des lauriers dans le parc de M. Souladié.

Un plan d'élagage concernant les arbres du Samayou, du Couderc et de la Place des Écoles sera mis en place rapidement.

La Saur a terminé les travaux de renouvellement de réseau rue de Samarre et Mas de Benne.

Le devis de rénovation de l'aire de jeux du Samayou a été revu à la baisse. Il est de l'ordre de 3 100 € HT. La clôture sera réparée, le sol refait et les jeux réparés. L'installation d'un luminaire est à l'étude.

Quelques réparations sont à prévoir sur le broyeur de branches.

O. Faure :

Les platanes de Salgues ont été taillés.

L'antenne WIFI a été installée à la salle. Il reste à mettre en place le câblage.

Toute la commune est maintenant en zone 30. Les panneaux ont été installés sur toutes les entrées d'agglomération. Des panneaux de fin de zone 30 seront mis en place sur les sorties côté Padirac et côté Miers.

Ph. Kerninon :

RPI l'Etoile :

Lors de la réunion du 30 janvier, les annonces faites par le maire de Rocamadour sur la préférence donnée à Gramat pour un futur regroupement ont été évoquées. Les délégués de la commune n'avaient pas eu connaissance de ces démarches et ont renouvelé leur attachement au RPI actuel.

Le 6 février, les maires des 5 communes ont rencontré M. Pastor, Inspecteur de l'éducation Nationale de Gourdon, pour lui présenter la situation du RPI à la rentrée de septembre 2017. Les effectifs sont en forte hausse avec en particulier 60 enfants en maternelle. Ils ont renouvelé leur demande de création d'un poste supplémentaire et demandé la position de l'inspection d'académie sur l'avenir du RPI. M. Pastor a confirmé qu'il n'y aurait pas de création de poste. Il demande que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans soit étudiée au cas par cas. Il a rappelé que l'Inspection Académique ne souhaitait pas maintenir les classes uniques et que le fonctionnement du RPI sur 2 pôles d'enseignement était possible. M. Jallet a annoncé suspendre ses démarches auprès de Gramat, rassuré sur l'avenir du pôle de Rocamadour.

Le 8 février, il a rencontré les délégués des parents d'élèves pour leur faire un compte rendu de la réunion avec M. Pastor. A cette occasion, ils ont également évoqué l'information donnée par le Conseil Départemental sur la suppression des accompagnateurs dans les cars scolaires à compter de septembre 2017. Il n'existe dans la loi aucune obligation d'avoir un accompagnateur, même pour les enfants de maternelle. Ce problème est à l'étude.

Il a également participé à une rencontre avec le personnel chargé des activités périscolaires. Un film est en préparation. Il sera projeté le 24 juin à l'occasion de la kermesse.

Il manque 1 table et quelques chaises pour la garderie.

Festival Agenda 21 :

La commission s'est réunie pour continuer l'organisation du festival. Le point a été fait sur les divers participants.

Le Collège de Gramat participera à la fabrication des affiches.

Une équipe d'élèves du Collège de Vayrac pourrait venir au Festival pour présenter leur collège classé écoresponsable.

Des panneaux didactiques seront en préparation pour le Jardin des Abeilles.

Un débat a été mené sur l'organisation conjointe du Noël intergénérationnel et d'animations pour le Téléthon. Ces animations pourraient être organisées à la Résidence Bélambra.

Les bénévoles du Jardin des Abeilles ont fait part de leurs difficultés à arroser les plantations faute d'un point d'eau sur place. La tonne à eau sera mise à disposition sur site.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

M. Hillairet du Bureau ANTEA a fait le point sur les travaux restant à réaliser. Il va relancer l'entreprise HydroAssistance pour la réalisation de la liaison Source Salmière - Local de Captage.

M. Common, Président de l'AAPPMA de Gramat, est venu présenter les actions que la Fédération de Pêche envisage d'organiser en 2017 sur le site de la Source. De nouveaux postes de pêche vont être aménagés. Des alevinages sont prévus et un concours de pêche va être organisé début septembre.

Un lâcher de 600 truites arc-en-ciel et la projection d'un film sur les carnassiers sont programmés pour le festival Agenda 21.

Le SIVU Miers-Alvignac s'est réuni le 9 février 2017 pour le vote du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017. Les derniers travaux à réaliser sur le captage et la construction des sanitaires ont été évoqués.

Il a reçu le 14 février une association qui étudie actuellement un projet d'installation de structures bien-être, sports etc... sur le site de la Source Salmière. Cette association présentera son projet aux délégués du SIVU le 6 avril.

INTERCOMMUNALITE

La mise en place des différentes instances a été faite. Une réunion du bureau a eu lieu le 30 janvier, un conseil territorial le 7 février et le Conseil Communautaire s'est réuni le 13 février. Toutes ces réunions ont été majoritairement consacrées au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017.

SALLE MULTIACTIVITES

Le travail de la commission reprend sur ce dossier. Une réunion est fixée au 2 mars 2017 à 14h 30 avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), le CAUE (Conseil Architecture

Urbanisme Environnement) et le PNR des Causses du Quercy.

La réflexion à mener prioritairement concerne la détermination exacte et définitive des critères évoqués jusqu'à maintenant : capacité, activités, construction ... Quelle utilisation pour cette salle ?

Plusieurs interventions :

- chaque commune possède sa salle des fêtes. Quelle utilité donner à cette salle pour qu'elle soit complémentaire ?
- Est-il envisageable de spécialiser les salles sur un secteur ?
- Il faut déterminer les besoins et les buts qui sont différents d'une commune à l'autre : activités des associations, présence d'une école, ... Les communes environnantes pourraient être associées au projet même sans financement de leur part.
- Il faut bien prendre en compte la nécessité de création d'un groupe qui fera vivre cette salle.
- Est-ce que la création d'une grande salle bien équipée suffira à attirer un public important ? Il serait intéressant de travailler le projet en intégrant la possibilité de rajouter un chapiteau par exemple. Il y a actuellement peu d'occasions de réunir 250 personnes pour un repas par exemple. Faut-il revoir la capacité ?
- il est possible de garder la capacité, mais de travailler sur les équipements qui peuvent être très modulables (cloisons amovibles, gradins mobiles, estrade escamotable ...)
- Les équipements indispensables restent : salle pour repas et spectacles, cloisons amovibles, estrade escamotable, piste de danse, cuisine, bar, loges et rangements.

Tous ces points seront évoqués à la réunion du 2 mars.

TRAVAUX ROUTE DE PADIRAC

Les travaux de dissimulation de réseaux et réfection de l'éclairage public commenceront le 24 avril sur la route de Padirac. Ils seront réalisés du Casino au fond du Coustalou.

Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Fédération Départementale des Energies du Lot qui a communiqué les montants définitifs maximum des travaux à réaliser, soit :

- | | |
|----------------------|----------|
| • électricité : | 5 700 € |
| • téléphone : | 16 020 € |
| • éclairage public : | 10 285 € |

Les élus, à l'unanimité, acceptent les montants présentés ci-dessus.

RÉGIE DE RECETTES : AJOUT DE PRODUITS À ENCAISSER

Le Maire informe les élus que, dans le cadre du festival Agenda 21 qui aura lieu le dimanche 28 mai 2017 sur le site de la Source Salmière, plusieurs produits sont susceptibles d'être encaissés pour le compte de la Mairie : droits de place, vente de boissons à la buvette, vente de produits divers. Il est donc nécessaire de rajouter ces rubriques à la régie de recettes créée par délibération du 4 septembre 2008.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de rajouter à la régie de recettes la possibilité d'encaissement des recettes suivantes :
 - droits de place

- vente de boissons
- produits divers (alimentaire, décoration ...)

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

ÉTUDE DE LA FISCALITÉ LOCALE

A. Terlizzi présente un graphique mettant en évidence la baisse des dotations d'état depuis 2013 et celle des recettes provenant du casino. C'est plus de 110 000 € qui ont été retirés au budget de la commune pour des charges en augmentation régulière. La situation pour 2017 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices, loin de là.

Il présente également un tableau comparatif des taux ménage sur les communes environnantes. Ceux d'Alvignac sont nettement inférieurs. Il récapitule les investissements importants réalisés depuis quelques années dans le village : aménagement des espaces publics et de la voirie, travaux sur les bâtiments scolaires et au foyer rural ... Pour tous ces travaux, la commune est pénalisée lors des attributions de subvention, l'effort fiscal entrant en ligne de compte pour le montant des attributions.

Pour toutes ces raisons, il propose une augmentation d'un point sur la taxe d'habitation et le foncier bâti. Cette augmentation, sans trop peser sur le contribuable, permettrait à la commune de maintenir et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune (gratuité de la cantine scolaire, amélioration des espaces publics...)

La décision définitive interviendra lors du vote du budget primitif 2017.

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

A. Terlizzi présente les programmes d'investissement prévus pour le budget 2017 :

- achat de matériel
- aménagement de village (réseaux route de Padirac)
- voirie (prolongation de la voirie des Malaudes)
- bâtiments (sanitaires PMR au foyer rural, sécurisation des établissements scolaires)
- Samayou (rénovation aire de jeux, grillage et filet)
- salle multiactivités

Cette liste n'est pas exhaustive. Les élus sont invités à faire part de leurs propositions pour la prochaine réunion.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES COMMISSIONS DE PÔLES

A. Terlizzi rappelle aux élus la dissolution du SMPVD au 1er janvier 2017 et le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) à la Communauté de Communes. Ce pôle GEMAPI reprend le fonctionnement antérieur et fait participer les conseillers municipaux de chaque commune au sein d'un groupe de travail en fonction de leur bassin versant. Alvignac est intégré au groupe Ouyse-Alzou. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE la désignation des représentants suivants:

- délégué titulaire : Olivier FAURE
- délégué suppléant : Alfred Mathieu TERLIZZI

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde : JL Lambert associera le Conseiller Départemental Défense à la préparation du document.

A. Terlizzi présente le dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour 2017. Les travaux doivent contribuer à l'amélioration de la sécurité routière. Le taux est fixé à 25% du montant des travaux. Il invite les élus à réfléchir aux projets susceptibles d'être présentés.

Il rappelle la réunion publique prévue le 8 mars à Gramat sur le projet d'usine de méthanisation. Il demande aux élus de recueillir un maximum d'informations pour pouvoir discuter en profondeur de ce projet en conseil municipal.

JL Lambert fait un compte rendu de la réunion des responsables du Marché Fermier de Miers. Une partie des membres du Conseil d'Administration ne souhaite pas continuer à participer à ce marché. Une réunion est prévue en mars pour élire un nouveau Conseil d'Administration. Il est demandé aux élus du pôle de s'impliquer plus largement dans l'organisation et le suivi de ce marché qui représente une activité économique importante ainsi qu'une animation estivale de qualité très recherchée par les touristes. En termes de fréquentation, ce marché est classé dans les premiers du Département.

Fin de séance à 23h 05.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT